



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE
SAR

DIRECTIVE relative aux ANNIVERSAIRES

Penthalaz, le 20 juin 2011

Directive relative aux anniversaires

Lorsque le comité SAR est invité, les participations financières suivantes sont applicables :

	100 ans	150 ans	200 ans
fédération	fr. 300.-	fr. 300.-	fr. 300.-
section	fr. 150.-	fr. 150.-	fr. 150.-

Lorsqu'un membre du comité est invité es qualité à participer à une manifestation, il peut apporter jusqu'à 3 bouteilles de vin (inclure la facture dans le décompte de frais).

Le président
François Juilland

Le préposé
Erwin Noirat